

**DECISION N° 20230807\_P\_086  
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE  
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

Département de la  
Haute-Loire

Arrondissement  
D'YSSINGEAUX

Communauté de  
Communes  
LOIRE SEMENE

**VU** le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

**VU** le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

**VU** la délibération n° 20230711\_D\_090 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

**Commission : Famille Enfance Jeunesse et Prévention de la Délinquance**

**Objet : Signature d'une convention avec Lise Gidrol « CO'NAISSANCE » pour découvrir les principes de l'activité « Snoezelen » auprès des enfants accueillis chez les assistantes maternelles de la Communauté de Communes « Loire Semène ». Les assistantes maternelles bénéficieront de la formation à l'activité « Snoezelen », et pourront utiliser le support sur d'autres temps d'animations avec les enfants.**

Le Président,

N° 20230807\_P\_086

Décide

De signer une convention avec :

**OBJET**

**LISE GIDROL  
357 rue de fontaine  
69220 CORCELLES-EN-BEAUJOLAIS**

Pour 8 interventions du mois d'octobre au mois de décembre 2023 à raison de deux séances pour 4 communes du territoire : Aurec sur Loire ; Saint Didier en Velay ; Pont Salomon et Saint Just Malmont.

**Dates et lieux :**

- D'Octobre à Décembre 2023 au sein de 4 communes du territoire.

**Montant : 720€ TTC**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
Ou sous-préfecture  
Le :

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, le 7 Août 2023

Le Président,

Frédéric GIRODET

AR Prefecture

043-244301131-20230807-20230807\_P\_086-AU  
Reçu le 06/09/2023